

Conditions d'admissibilité

Bourses pour l'éducation en français

Dernière mise à jour: février 2024

Vous êtes un(e) :

Étudiant(e)

- suivant des cours au **niveau postsecondaire** dans un établissement postsecondaire canadien agréé,
- inscrit à **temps plein** (certificat, diplôme, baccalauréat, maîtrise ou doctorat),
- **au moins 55 % des cours doivent être donnés en français.**

Vous pourriez être admissible à la [Bourse pour étudiants – Études postsecondaires en français.](#)

Vous êtes un(e) :

éducateur/trice

- enseignant(e) titulaire d'un certificat d'enseignement de la C.-B. ou d'une lettre de permission, ou éducateur/trice de la petite enfance agréé(e),
- suivant **une formation** ou participant à **une conférence admissible**, en français ou portant sur les méthodes d'enseignement du français, et offerte au Canada.

Vous pourriez être admissible à la [Bourse pour éducateurs – Perfectionnement professionnel en français.](#)

éducateur/trice

- à l'emploi d'un conseil scolaire ou d'une école indépendante de la C.-B.,
- suivant des cours dispensés principalement en français et donnant droit à des crédits dans un établissement postsecondaire canadien agréé.

Vous pourriez être admissible à la [Bourse pour éducateurs – Cours universitaires en français.](#)

Renseignements supplémentaires sur les bourses

- Les bourses sont attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi.
- Les bourses sont ouvertes aux citoyens canadiens ou résidents permanents vivant en C.-B.
- Les bourses peuvent être cumulées à d'autres sources de financement, y compris les crédits pour étudiants en enseignement, à condition que le montant de la bourse n'excède pas le total des frais de scolarité à payer.
- Toutes les bourses sont imposables. Les récipiendaires recevront un relevé T4A.
- [Veillez vous inscrire au dépôt direct](#) lorsque vous soumettez votre formulaire de demande si vous n'avez pas déjà reçu de bourse par transfert électronique de fonds (TEF).

Bourse pour étudiants – Études postsecondaires en français

Qui est admissible?	Conditions	Montant	Informations additionnelles
<p>Étudiant au niveau postsecondaire inscrit à temps plein* (certificat, diplôme, baccalauréat, maîtrise ou doctorat) dans un établissement postsecondaire canadien agréé.</p> <p>Ouvert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents vivant en Colombie-Britannique pendant 12 mois consécutifs avant le début des cours (sans compter le temps passé en dehors de la province pour poursuivre des études postsecondaires).</p>	<p>Au moins 55% des cours sont dispensés en français chaque semestre, ou en moyenne sur les deux semestres.</p> <p>Les cours sont offerts, en personne ou en ligne, par un établissement postsecondaire canadien agréé.</p>	<p>625 \$ par semestre. 1250 \$ par année de bourse.</p> <p>Jusqu'à concurrence de 5000 \$ par étudiant (à vie).</p>	<p>Les étudiants de Simon Fraser University (SFU) (y compris les étudiants inscrits dans un programme de formation en enseignement) doivent soumettre leur demande directement au Bureau des affaires francophones et francophiles (BAFF).</p> <p>Les étudiants inscrits dans un autre programme de formation en enseignement en C.-B. doivent communiquer avec leur établissement postsecondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • UBC Vancouver – Teacher Education Office • UBC – Campus de l'Okanagan • UVIC Curriculum and Instruction

*Les étudiants suivent au moins 3 cours par semestre au premier cycle (certificat, diplôme ou baccalauréat) et 2 cours par semestre (ou équivalent) aux cycles supérieurs (maîtrise ou doctorat).

Bourse pour éducateurs – Perfectionnement professionnel en français

Qui est admissible?	Conditions	Montant	Informations additionnelles
<p>Enseignant(e) titulaire d'un certificat d'enseignement de la C.-B. ou d'une lettre de permission*, ou éducateur/trice de la petite enfance agréé(e).</p> <p>Ouvert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents vivant en Colombie-Britannique au moment de la demande.</p>	<p>Volet Formation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 15 heures de formation en français ou portant sur les méthodes d'enseignement en français. • Offerte en personne au Canada et/ou en ligne par un organisme canadien. <p>Volet Conférence:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conférences admissibles: ACELF, ACPI, APPIPC, BCATML, BAFF-SFU J'enseigne en français, BCLCA**, CASTL/ACPLS. 	<p>Frais d'inscription jusqu'à concurrence de 1500 \$ pour un programme de formation par année, et jusqu'à 300 \$ pour une conférence par année.</p> <p>+ indemnités de déplacement et d'hébergement et/ou pour invalidité et garde d'enfant (voir détails ci-dessous).</p>	<p>Être à l'emploi d'un conseil scolaire de la C.-B. n'est pas requis.</p> <p>Veillez contacter directement l'organisme pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • BCLCA Conférence annuelle • UBC French Summer Institutes • Institut de français, UBC à Québec • UVIC La Maison Française

*les enseignants non certifiés qui travaillent dans des écoles indépendantes classées dans le groupe 3 peuvent fournir une lettre de la direction de l'école confirmant leur emploi.

**Veillez [envoyer votre demande directement à BCLCA](#).

Indemnités supplémentaires:

Indemnité de déplacement et d'hébergement

Les éducateurs **qui doivent parcourir plus de 100 km par trajet** pour se rendre au lieu de la formation ou de la conférence peuvent recevoir jusqu'à 800 \$ d'indemnité supplémentaire pour le déplacement et l'hébergement. Lorsqu'un véhicule privé est utilisé, le kilométrage sera remboursé à hauteur de 0,61 \$/km. Les dépenses quotidiennes pendant le voyage (ex. : nourriture, taxi, essence, location de voiture) ne sont pas couvertes. L'intention de réclamer le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement doit être déclarée au moment de la demande.

Indemnité pour invalidité et garde d'enfants

Une contribution supplémentaire pouvant atteindre 300 \$ par année est disponible pour répondre aux besoins des demandeurs handicapés ou ayant une limitation fonctionnelle, ou encore pour les demandeurs qui doivent recourir à des services de garde pour participer à la conférence ou au programme de formation. L'intention de réclamer le remboursement des frais liés au handicap ou à la garde d'enfants doit être déclarée au moment de la demande.

Bourse pour éducateurs – Cours universitaires en français

Qui est admissible?	Conditions	Montant	Informations additionnelles
<p>Éducateurs à l'emploi d'un conseil scolaire ou d'une école indépendante de la C.-B., incluant les éducateurs/trices à la petite enfance et les aides-éducateurs/trices de la petite enfance, les enseignant(e)s actuellement en congé, et les enseignant(e)s suppléant(e)s.</p> <p>Ouvert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents vivant en Colombie-Britannique au moment de la demande.</p>	<p>Les cours doivent être dispensés principalement en français, donner droit à des crédits, et être offerts en personne ou en ligne par un établissement postsecondaire canadien agréé.</p>	<p>50% des frais de scolarité.</p> <p>Maximum de 5000 \$ par étudiant (à vie).</p>	<p>Les éducateurs/trices doivent demander cette bourse plutôt que la <i>bourse pour étudiants - études postsecondaires en français</i>.</p> <p>Les éducateurs suivant des cours à l'Université Simon Fraser (SFU) ou à l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) doivent présenter leur demande directement auprès de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SFU - Bureau des affaires francophones et francophiles (BAFF) • UBC Vancouver (contact: Carl Ruest)

Ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance
 Division de l'Apprentissage et des Programmes en éducation
 Éducation en français
EDUC.French.Bursaries@gov.bc.ca
www.gov.bc.ca/education/programmesenfrancais

Étape 1: Prenez connaissance des dates limites

Année académique									Été		
Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août
Demande : 28 février						Confirmation : 31 Mai			→		

Date limite pour soumettre une demande : **28 février**

- Pour des cours ou conférences se déroulant entre septembre et juin, vous devez soumettre votre demande au plus tard le 28 février de la même année académique.
- Pour des cours ou conférences se déroulant en été, vous devez soumettre votre demande au plus tard le 28 février de l'année suivante.

Ex.: Le 28 février 2024 est la date limite pour soumettre sa demande de bourse pour des cours se terminant entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 mai 2024.

Date limite pour soumettre le formulaire de confirmation d'inscription ou le formulaire de remboursement : **31 mai**

Après avoir soumis votre demande de bourse et **après** avoir reçu un courriel de sélection du ministère, vous devrez soumettre votre formulaire de confirmation d'inscription ou de remboursement.

- Pour des cours ou conférences se déroulant entre septembre et juin, vous devez soumettre votre formulaire de confirmation d'inscription ou de remboursement au plus tard le 31 mai de la même année académique.
- Pour des cours ou conférences se déroulant en été, vous devez soumettre votre formulaire au plus tard le 31 mai de l'année suivante.

Ex.: Le 31 mai 2024 est la date limite pour soumettre votre formulaire de confirmation d'inscription ou de remboursement pour un cours ou une conférence se terminant entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 mai, 2024.

Étape 2: Soumettez votre demande en ligne

Veuillez soumettre votre demande pour une bourse sur [l'Extranet de l'Éducation en français](#). Vous devez avoir votre numéro d'assurance sociale (NAS) à portée de la main.

Étape 3: Inscrivez-vous au dépôt direct

Le ministère **encourage fortement tous les boursiers à s'inscrire au dépôt direct**. Une fois inscrit, tous les futurs paiements seront déposés directement dans votre compte bancaire.

Pour recevoir votre paiement par transfert électronique de fonds (TEF), vous devez remplir, signer et envoyer le [formulaire de demande de dépôt direct par la poste](#). Veuillez envoyer votre formulaire de demande de dépôt direct accompagné d'un chèque annulé ou estampillé par votre banque à :

Financial Services Branch
Ministry of Education and Child Care
PO Box 9178, Stn. Prov. Govt.
Victoria B.C. V8W 9H8

Nous vous recommandons d'envoyer votre formulaire de demande de dépôt direct lorsque vous soumettez votre demande de bourse pour permettre le traitement de la demande. Les formulaires doivent être reçus 8 semaines avant l'émission du paiement pour être traités à temps.

Les boursiers non inscrits au dépôt direct peuvent s'attendre à recevoir un chèque par la poste dans un délai de six à huit semaines suivant la réception du courriel de notification de paiement.

Étape 4. Soumettez votre formulaire de confirmation d'inscription ou de demande de remboursement

Les étudiants de l'Université de Victoria (UVIC) n'ont pas besoin de soumettre un formulaire; leur admissibilité sera confirmée directement par UVIC.

Après avoir été sélectionné pour la **bourse pour Études postsecondaires en français** ou pour la **bourse pour Cours universitaires en français**, et une fois que la date limite pour confirmer vos cours est passée, vous devez remplir le formulaire approprié ci-dessous et le faire signer par un représentant de votre établissement. Vous devez [soumettre votre formulaire en ligne](#).

- [Formulaire de confirmation d'inscription pour étudiants – Études postsecondaires en français](#)
- [Formulaire de confirmation d'inscription pour éducateurs – Cours universitaires en français](#)

Après avoir été sélectionné pour la **bourse pour Perfectionnement professionnel en français** et après avoir assisté à la formation ou la conférence, vous devez remplir le formulaire ci-dessous et le [soumettre en ligne](#), accompagné de votre preuve d'inscription (ex. : votre reçu électronique pour le paiement des frais d'inscription).

- [Formulaire de remboursement pour éducateurs – Perfectionnement professionnel en français](#)